

Novèlas d'ací !

Le bulletin d'informations de la CCBG

COLLECTE DES DÉCHETS : facturation de la RI

Les résident(e)s ou propriétaires du Béarn des Gaves vont prochainement recevoir la facture de redevance incitative du 2nd semestre 2023 relative au paiement des 40 % restants de l'abonnement au service de collecte des déchets, plus les éventuelles levées complémentaires du bac à couvercle noir (ou dépôts complémentaires en abris-bacs).

Comme stipulé au dos de la facture, il existe plusieurs possibilités de règlement :

- **Chèque**
À l'ordre du *Trésor public*, à envoyer au centre d'encaissement de Rennes avec le TIP (non signé et non agrafé) joint à la facture, sans autre document.
- **TIP (titre interbancaire de paiement)**
TIP au bas de la facture à découper, dater et signer pour envoi au centre d'encaissement de Rennes (enveloppe jointe) accompagné d'un RIB (relevé d'identité bancaire), si celui-ci n'apparaît pas sous l'emplacement des date et signature. Et si jamais le RIB déjà indiqué est erroné, renvoyer le nouveau avec le TIP daté et signé.
- **Espèces** (limité à 300 €) ou **carte bancaire**
Après des buralistes partenaires (<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>), muni du QR code mentionné en bas à gauche de la facture.
- **Virement bancaire**
IBAN FR57 3000 1006 22E6 4100 00000 084, en indiquant le numéro de facture (mentionné en haut à gauche de celle-ci) et l'intitulé « Déchets ».
- **Internet**
Paiement en ligne sur www.payfip.gouv.fr avec les références de la facture mentionnées en haut à gauche de celle-ci.
- **Prélèvement automatique**
Pour régler la prochaine facture en toute tranquillité, il est possible d'adhérer au service de prélèvement en demandant le formulaire Sepa auprès de la CCBG ou en le téléchargeant sur : <https://www.ccbearndesgaves.fr/paiement> (autorisation à compléter et à retourner à la CCBG accompagnée d'un RIB).

Aucun règlement ne peut être effectué à l'accueil de la CCBG.

À la réception de la facture, si besoin, contacter le service Environnement de la CCBG, par courriel de préférence, en indiquant bien les coordonnées (nom, prénom et adresse complète), un numéro de téléphone ainsi que le numéro de la facture.

- Pour toute question portant sur la redevance incitative et/ou sa facturation : **Sylvie Lacrouts**
par courriel : environnement@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 66 09 42 ou 07 84 26 60 52
- Pour une modification ou un changement de bacs, de propriétaire ou de locataire, un emménagement ou un déménagement (fournir l'attestation de vente, la date de départ ou d'arrivée pour un locataire) : **Delphine Beaucoueste**
par courriel : technique.dotation@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 66 09 43 ou 07 84 26 60 41

Des **permanences Environnement** sont assurées au siège de la CCBG (289 route d'Orthez, à Salies-de-Béarn), les mardi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pour plus d'infos sur la redevance incitative ► <https://urlz.fr/cg6v> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « REDEVANCE INCITATIVE »).

REDEVANCE INCITATIVE : grille tarifaire 2024

Depuis 2022, la RI (redevance incitative) a été étendue aux 53 communes du territoire de la CCBG. Établie en fonction des recettes requises pour équilibrer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service, la grille tarifaire 2024 de cette redevance a été approuvée en Conseil communautaire le 15 décembre dernier. Pour la consulter ► <https://urlz.fr/cg6v>

Pour en savoir plus (grille tarifaire, badge abri-bac, calendrier des collectes, etc.), vous pouvez également consulter le site Internet de la CCBG ► www.ccbearndesgaves.fr (Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT »).

RÉSEAU JEUX-JOUETS : des animations itinérantes

Porté par l'association Les P'tits Lutins et intervenant sur les 53 communes du territoire, le RJJ (réseau jeux-jouets) propose de vous retrouver, ce 1^{er} semestre 2024, autour du jeu et du jouet, de 14 h 30 à 17 h, les mercredis :

- 31 janvier, à Araujuzon,
- 14 février, à Athos-Aspis,
- 13 mars, à Gurs,
- 27 mars, à Labastide-Villefranche,
- 10 avril, à Autevielle-St-Martin-Bideren,
- 15 mai, à Susmiou,
- 5 juin, à Carresse-Cassaber,
- 12 juin, à Nabas,
- 19 juin, à Dognen.

Au programme : espace pour les tout-petits, jeux de construction, en bois et/ou de société à destination des petits et des grands. Organisés en partenariat avec les mairies qui les accueillent et co-animés avec les ludothèques des Francas et Tip-Tap, ces après-midis sont gratuits et ouverts à tous (les enfants doivent juste être accompagnés d'un adulte).

ASSOCIATION TERVID'HOM

La CCBG soutient l'association Tervid'Hom, créée début 2021, qui organise des actions de collecte de déchets prioritairement centrées sur les berges du gave d'Oloron. Pour cela, l'Intercommunalité s'est engagée à récupérer gracieusement les déchets ramassés après les opérations réalisées sur le territoire par Tervid'Hom et des bénévoles ([calendrier de collecte](#)).

Si vous souhaitez une intervention sur votre commune, participer à leurs actions ou être tenus informés, contactez-les :

- par courriel ► asso-tervidhom@outlook.fr
- ou par téléphone ► 06 58 86 65 01 / 06 17 03 10 55.

LA FIBRE 64 nominée aux Victoires des Acteurs publics 2024

Chaque année, à l'Assemblée nationale, les Victoires des Acteurs publics sont décernées aux meilleures initiatives observées durant l'année dans les trois fonctions publiques afin d'honorer celles et ceux qui, sur le terrain, agissent en faveur d'un service public de qualité.

Cette année, le syndicat mixte La Fibre 64 est nominé dans la catégorie « Innovation », pour sa solution « Bouclier Cyber64 » qui permet à chaque commune et intercommunalité du département des Pyrénées-Atlantiques de bénéficier d'un premier socle de protection face aux cybermenaces.

Voter pour La Fibre 64 ne prend que quelques secondes ► <https://acesse.one/W9KeM>

Les lauréats des Victoires des Acteurs publics, choisis parmi les nominés, seront dévoilés lors d'une cérémonie à l'Assemblée nationale, en présence et sous le haut patronage de sa présidente, madame Yaël Braun-Pivet, le 7 février prochain, à l'Hôtel de Lassay.

DÉCHETTERIES : changement d'horaires

Afin d'optimiser le fonctionnement du service de gestion des déchets et de permettre l'accès à la déchetterie de Castagnède le lundi, les jours et horaires d'ouverture des sites de Castagnède et de Sauveterre-de-Béarn ont été modifiés comme suit depuis le 2 janvier 2024 :

- Déchetterie de **Castagnède** (et plateforme de déchets verts) : ouverte le lundi, de 8 h 30 à 12 h, et les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
- Déchetterie de **Sauveterre-de-Béarn** (et plateforme de déchets verts) : ouverte le lundi, de 14 h à 18 h, et les mercredi, vendredi et samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de **Méritein** demeurent inchangés, à savoir : le lundi, de 14 h à 18 h, et les mercredi, vendredi et samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

CULTURE : ensemble, faisons le Béarn !

Le Conseil de développement du **pays de Béarn** lance son appel à candidatures à toutes celles et ceux qui ont envie de s'engager pour inventer le Béarn de demain et contribuer à faire rayonner celui d'aujourd'hui. Les personnes attachées à leur territoire peuvent ainsi s'engager aux côtés des huit intercommunalités pour le faire avancer ensemble ! Toutes les informations utiles pour candidater sont à retrouver ici ► <https://pays-de-bearn.fr/actualites/conseil-de-developpement/appel-a-candidatures>

Clôture des candidatures le 30 janvier 2024 !

DÉMARCHAGE & ARNAQUES !

Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est strictement interdit depuis la loi du 24 juillet 2020.

Or, des personnes se présentent au domicile d'habitants du territoire déclarant avoir une autorisation de la mairie pour faire un diagnostic gratuit de leur logement. C'est faux : les mairies ne dispensent aucune autorisation à ce sujet !

En cas de démarche frauduleuse, l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement) conseille de porter plainte et de signaler l'évènement à la DDPP (Direction départementale de la protection de la population). Pour [plus d'informations](#), leur antenne de Pau est joignable par téléphone, au 05 59 02 26 26.

MOBILITÉ : En aban ! Se déplacer en Béarn des gaves

Le transport collectif à la demande : un service de proximité pour tous !

Le TÂD est un service de transport collectif qui permet de réaliser des déplacements ponctuels et de proximité, à raison de 20 trajets par mois, maximum. À chaque voyage, l'usager est pris en charge à l'emplacement déterminé lors de la réservation et conduit vers des centres d'intérêt de proximité (services publics, commerces, complexes sportifs, maisons médicales, etc.) situés dans plusieurs communes du Béarn des gaves... voire au-delà ! Disponible depuis début janvier, le dispositif est ouvert à tous, dès 11 ans (pour les enfants non accompagnés, mais avec une autorisation parentale).

Le service de TÂD propose des départs possibles depuis chacune des 53 communes du Béarn des gaves pour rejoindre les 12 points d'arrivée situés dans les 6 principaux pôles de destination que sont Carresse-Cassaber, Navarrenx, Rivehaute, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Susmiou. Il est également envisageable de se rendre vers les gares d'Orthez et Puyoô depuis un des points de prise en charge ou de se déplacer vers un des principaux pôles de destination depuis ces mêmes gares. Dans certains cas, il est même possible de venir chercher l'usager juste au pas de sa porte (pour les personnes à mobilités réduite, en situation de handicap moteur ou âgées de plus de 70 ans), ou bien de le déposer près d'un lieu de recherche d'emploi sur le territoire (pour les personnes en insertion et les demandeurs d'emploi).

EN ABAN ! Comment ça fonctionne ?

1. Du lundi au samedi, de 8 h à 19 h (hors jours fériés), appelez le numéro Cristal : **0 970 870 870** (appel non surtaxé).
2. Réservez, au plus tard, la veille du trajet, avant 17 h.
3. La CCBG envoie un véhicule vous chercher du mardi au samedi (hors jours fériés), de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, aux lieu, date et heure définis par téléphone avec la centrale de réservation et vous déposer au point de destination choisi.
4. Réglez votre trajet au chauffeur lors de la montée.
5. Voyagez en toute sérénité !

EN ABAN ! Combien ça coûte ?

Trajet simple	2,30 €
Trajet aller-retour	4 €
Trajet simple depuis ou vers une gare	5 €
Trajet simple Carte solidaire (délivrée par la région Nouvelle-Aquitaine)	0,40 €
Enfants de moins de 11 ans, accompagnateurs PMR (personne à mobilité réduite) et anciens combattants	GRATUIT
La correspondance avec les lignes régulières du réseau routier régional est gratuite et autorisée dans une durée de deux heures, mais les abonnements scolaires ne sont pas valables pour emprunter le transport à la demande.	

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/oCe9> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « TRANSPORT À LA DEMANDE »)

FRANCE RÉNOV' BÉARN DES GAVES : pour les projets de travaux

Tout administré du Béarn des gaves peut bénéficier de conseils personnalisés, indépendants et gratuits pour l'accompagner dans ses travaux de rénovation énergétique de l'habitat. Pour être recontacté(e) par **Virginie Sallaberry** (qui succède à Louis Labadie), la conseillère de la plateforme France Rénov' proposée par la CCBG avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine ► 05 59 38 30 46 (accueil CCBG), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/hnrn> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « AMÉLIORATION DE L'HABITAT »).

COLLECTE DES ENCOMBRANTS sur tout le territoire !

Effectuée sur l'ensemble du Béarn des gaves et gratuite pour l'utilisateur, la collecte en porte-à-porte des encombrants (acceptés en déchetterie) est réservée aux personnes âgées de plus de 70 ans et à celles en situation de handicap. Six passages par an pour le secteur de Salies-de-Béarn et quatre pour chacun des deux secteurs de Navarrenx et Sauveterre-de-Béarn sont proposés :

- Secteur de **Navarrenx** : le mercredi 6 mars et les vendredis 14 juin, 6 septembre et 8 novembre 2024.
- Secteur de **Salies-de-Béarn** : les mercredis 7 février, 3 avril et 5 juin, le jeudi 1^{er} août et les mercredis 2 octobre et 4 décembre 2024.
- Secteur de **Sauveterre-de-Béarn** : les mercredis 6 mars, 12 juin, 4 septembre et 6 novembre 2024.

La demande d'accès au service « enlèvement des encombrants » s'effectue sur inscription, par téléphone (05 59 38 30 46), par courriel (accueil@ccbearndesgaves.fr) ou par courrier (CCBG – 289, route d'Orthez – 64270 SALIES-DE-BÉARN), au moins une semaine avant la date de ramassage souhaitée et en fournissant la photocopie de la carte d'identité ou de la carte d'invalidité. La quantité récupérée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage, avec un maximum de deux collectes par an pour chaque foyer concerné, les déchets devant être sortis sur la voie publique la veille du jour de ramassage. La CCBG se réserve le droit de proposer une date supplémentaire en cas de fortes demandes.

Rappel :

Théoriquement, tout magasin doit reprendre gratuitement un DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) pour l'achat d'un nouveau (principe du « un pour un »).

Quant aux meubles de rangement (armoire, buffet, bibliothèque, etc.) ou de confort (siège, canapé, literie, etc.), il faut se renseigner lors de l'achat du nouveau en magasin. Certains commerces proposeront leur reprise à cette occasion quand d'autres, selon leur superficie et leur nature, récupéreront du mobilier même sans obligation d'achats.

Enfin, il existe également des solutions alternatives pour se débarrasser de meubles encore en bon état : dépôts-ventes, dons, plateformes de revente, bouche-à-oreille, etc.

Pour plus d'infos sur la collecte et la gestion des déchets ► <https://urlz.fr/a5NT> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « COLLECTE DES DÉCHETS »).

L'ESPACE NUMÉRIQUE DU BÉARN DES GAVES : pour un accompagnement adapté

Dans ce lieu d'apprentissage, de pédagogie et d'initiation, ouvert à tous, chacun peut bénéficier d'un accès à des ordinateurs et à une connexion Internet haut débit, mais aussi et surtout d'un accompagnement et d'un soutien, adaptés à son rythme et à son niveau, pour gagner en autonomie dans le numérique et ses outils, que ce soit l'ordinateur, la tablette ou le téléphone portable.

Rendez-vous, donc, à l'espace numérique du Béarn des gaves pour :

- Participer à un atelier thématique « Découvrir l'intelligence artificielle avec ChatGPT » qui offre la possibilité de tout savoir sur l'IA (intelligence artificielle) et d'expérimenter ChatGPT en découvrant comment ce programme informatique peut générer du texte (un poème, un courriel, un exposé, etc.) ou bien répondre aux questions de manière fluide et naturelle. Mais c'est aussi l'occasion d'échanger autour du potentiel et des limites de cet outil lors d'un atelier accessible sur demande, aussi bien en individuel qu'en collectif.
- Tout savoir sur la protection de la vie privée en ligne, les achats sur Internet, l'entretien de l'ordinateur, etc.
- Demander de l'assistance pour des problèmes d'usage (retrouver un mot de passe, accéder aux comptes en ligne pour les démarches administratives, etc.).
- Suivre un parcours d'initiation ou de perfectionnement.

Ne pas hésiter à contacter le médiateur numérique pour s'inscrire !

Un accompagnement en informatique adapté à vos besoins... en lien avec France services Béarn des gaves

L'accueil se fait sans rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (entrée latérale : rue de la Fontaine) : le mercredi, de 10 h à 13 h, et le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la Maison des services (2, avenue Al Cartero) : le lundi, de 10 h à 13 h, et le jeudi, de 14 h à 17 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la maison Rospide (place Royale) : le mardi, de 14 h à 17 h, et le jeudi, de 10 h à 13 h.

Contact : **Nathan Hostier**, médiateur numérique,

par téléphone, au 07 54 38 11 51, ou par courriel : espacenumerique@ccbearndesgaves.fr

Pour plus d'infos (tarifs, services proposés, etc.) ► <https://urlz.fr/h086> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « CULTURE & ESPACE NUMÉRIQUE » – Pastille « ESPACE NUMÉRIQUE »).

ACCUEILS DE LOISIRS : le plein d'activités !

En ce début d'année et jusqu'au mois d'avril, nos accueils de loisirs de Navarrenx et Salies, en collaboration avec l'association Chancaires, développent chaque mercredi un projet de création artistique qui sera présenté à l'occasion de la 17^e édition du *Printemps de l'Arribèra*, à Saint-Pé-de-Léren : ateliers créatifs, danses, chants, échasses, théâtre... figurent au programme !

Découvrez les programmes en détail élaborés par les ALSH ► <https://urlz.fr/eOee> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « PETITE ENFANCE & JEUNESSE » – Pastille « ACCUEILS DE LOISIRS »).

Contacts de l'ensemble des accueils de loisirs du territoire :

- ALSH de **Navarrenx** : **Élodie Persillon**, par téléphone, au 06 80 18 18 87, ou par courriel : alsh.navarrenx@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Saint-Pé-de-Léren** : **Marina Cazalon**, par téléphone, au 06 33 91 43 75, ou par courriel : marinacazalon@gmail.com
- ALSH de **Salies** : **Laurane Thierry**, par téléphone, au 06 78 68 02 41, ou par courriel : alsh.salies@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Sauveterre** : **Claire Sarcou**, par téléphone, au 06 32 05 01 94, ou par courriel : alsh.sauveterredebearn@gmail.com

L'HÔPITAL D'ORION : restauration de l'église

En partenariat avec la Fondation du patrimoine, la commune de L'Hôpital-d'Orion restaure son église Sainte Marie-Madeleine, dont les travaux ont déjà débuté. Faire un don pour aider à cette restauration (bulletin ci-joint) permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 %.

FRANCE SERVICES EN BÉARN DES GAVES : simplifiez-vous la vie !

Gratuit et confidentiel, France services Béarn des gaves guide et accompagne tous les usagers dans leurs démarches auprès des organismes suivants : la Caf, la MSA, la CPAM, la Carsat, Pôle Emploi, la Direction des finances publiques, l'Agence nationale des titres sécurisés et le point-justice. L'ouverture de cet espace porté par l'Intercommunalité marque le retour d'un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Un exemple d'accompagnement ? Vous venez d'acheter un nouveau véhicule et devez faire une demande de carte grise.

Une organisation multisite... en lien avec l'Espace numérique du Béarn des gaves

Les permanences ont principalement lieu sur rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) :
le mardi, de 14 h 30 à 16 h 30, et le mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux du Pôle social (chemin Bellecave) :
le lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que les mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la mairie (place Royale) :
les mardi et jeudi, de 14 h à 17 h.

Contact : **Cécile Courbet** (qui succède à Chrystelle Laplace), conseillère France services, par téléphone, au 07 55 61 40 29, ou par courriel : franceservices@ccbearndesgaves.fr

Pour plus d'infos sur ce service ouvert à tous ► <https://urlz.fr/hrk3> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « FRANCE SERVICES »).